



Communiqué de presse

Giampaolo Marcoz devient le nouveau président des Notaires d'Europe

Rome, le 18 janvier 2022 – A l'occasion de la cérémonie de passation de pouvoirs qui s'est tenue à Rome ce mardi 18 janvier, le notaire italien Giampaolo Marcoz est entré en fonction comme président du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) pour l'année 2022. Il succède au notaire hongrois Ádám Tóth et représente désormais les 22 notariats de l'UE et les 45 000 notaires d'Europe. Au cours de son mandat, le président Giampaolo Marcoz mettra le CNUE au service des objectifs fixés par la présidence française du Conseil de l'Union européenne, qui s'articulent autour du triptyque « Relance – Puissance – Appartenance ». Le CNUE entend jouer un rôle important dans la relance de l'économie de notre continent, contribuer à la croissance du pouvoir économique et juridique de l'Europe face aux autres grandes puissances mondiales, et, surtout, favoriser le sentiment d'appartenance des citoyens à l'UE, notamment grâce au rôle et à la fonction que les notaires jouent dans chacun de leurs pays.

Les notaires d'Europe, piliers de l'Etat de droit

La défense de l'Etat de droit et des droits fondamentaux est un engagement commun à tous les pays de l'Union européenne. C'est une condition indispensable du bon fonctionnement de l'Union, fondé sur la confiance mutuelle et la sécurité juridique dans l'application des règles communes. C'est également une mission essentielle des notaires d'Europe, piliers des systèmes juridiques de 22 des Etats membres de l'UE, qui au quotidien préservent la sécurité des échanges économiques et accompagnent leurs concitoyens dans les étapes les plus importantes de leur vie : achat d'un bien immobilier, constitution d'une société, règlement d'une succession, etc. C'est sous le prisme de l'Etat de droit et de la défense des droits des parties les plus faibles que le CNUE mènera son action politique en 2022.

Les notaires d'Europe, acteurs de la transition numérique

La transition numérique dans le domaine de la justice est un enjeu fondamental pour les pays de l'Union européenne. Un des projets ambitieux de la présidence italienne du CNUE sera la création d'une plateforme unique du notariat européen, qui accueillera de futures applications aux fins, par exemple, de la lutte contre le blanchiment ou de l'interconnexion des registres tenus par les notaires. Cette plateforme pourra s'appuyer sur les technologies les plus avancées comme la chaîne de blocs ou l'intelligence artificielle. Son potentiel et ses fonctionnalités seront envisagés à travers l'organisation en 2022 d'un « hackathon » à Bruxelles, auquel participeront des équipes pluridisciplinaires de différents pays.

Les notaires d'Europe, promoteurs de la solidarité intergénérationnelle

L'année 2022 sera l'année européenne de la jeunesse. Dans ce contexte, le CNUE engagera son action sur le thème de la protection des données et de l'intergénérationnel. Le notariat doit jouer un rôle de protection, de conseil et de sauvegarde des données que les individus, et notamment les jeunes, saisissent sur le web. Les mécanismes d'héritage numérique et de portefeuilles protégés par des clés numériques détenues par les notaires seront des axes de travail et de réflexion. Sur le plan de la solidarité intergénérationnelle, le notariat européen jouera un rôle central autour du thème



de l'immobilier et, avec lui, des défis posés par le changement climatique et la durabilité sociale, c'est-à-dire ce que nous appelons communément l'État-providence.

Pour plus d'informations sur la présidence du CNUE : <https://www.notariesofeurope.eu/fr/cnue/gouvernance/>

Pour de plus amples renseignements:

Bureau du CNUE - Tél. : +32 2 513 95 29 - Email : g.casanova@cnue.be

Twitter : @EUnotaries

Le CNUE en bref :

Le Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) est l'organisme officiel et représentatif de la profession notariale auprès des institutions européennes. Il regroupe les notariats des 22 États membres connaissant cette institution : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. Les notariats de Macédoine du Nord, du Monténégro, de Serbie et de Turquie sont membres observateurs. Le CNUE représente plus de 45 000 notaires et 200 000 collaborateurs.